



A.P.P.P.

34 rue Pierre de Riculphe 34350 Valras-Plage

Site : www.apppvalras.org



Tel : 06 80 31 30 93

E-mail : contacr@apppvalras.org

Procès verbal de l'Assemblée Générale de l'APPP Jeudi 29 juin 2023

Les membres de l'association APPP se sont réunis en assemblée générale ordinaire le jeudi 29 juin 2023 à 17h00, à Valras-Plage.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents. 85 personnes étaient présentes ou représentées. L'assemblée était présidée par Jean MITSIALIS en qualité de président en exercice de l'association et de Hugues ANDRIEU secrétaire.

Les personnes du conseil d'administration présentes :

Hugues ANDRIEU, secrétaire, Jacques ANDRIEU, Trésorier, Jean François ARQUIZAN, Jean Paul AZZOPARDI, Jean Luc MARTINEZ, Philippe MOLES, Jérôme MOLES, François ORTI, Alain RANDONIER, tous membres du bureau.

Conformément à l'article des statuts, le Corum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Hugues ANDRIEU le secrétaire rappelle l'ordre du jour

- ✓ Rapport Moral de l'année 2022 et vote
- ✓ Rapport Financier de l'année 2022 Quitus et vote
- ✓ Bilan saison et résumé des actions menées en 2022 Bilan Eoliennes, CMF, FNPP, ...
- ✓ Présentation du Comité Occitanie
- ✓ Bilan du Congrès 2023 au Cap d'Agde
- ✓ Compte rendu de la campagne thon rouge 2022 et perspectives 2023
- ✓ Partenariat
- ✓ Bilan et perspectives de travaux pour les Ports Béziers Méditerranée
- ✓ Calendrier prévisionnel des activités 2023,
- ✓ Démission de trois membres du bureau conformément aux statuts de l'association
- ✓ Les membres démissionnaires renouvellent leur candidature.
- ✓ Appel à candidature de nouveaux membres du bureau et élection
- ✓ Loto de l'APPP au profit de la SNSM le 25 juillet à 15 heures,
- ✓ Questions diverses.

1) Rapport Moral 2022 (visible sur le site de l'APPP)

Jean Mitsialis

Après avoir souhaité la bienvenue aux adhérents, le président présente le plan de son rapport moral en insistant particulièrement sur la situation et la santé du club mais également sur le travail réalisé par le bureau. L'assemblée générale est un moment important dans la vie d'une association, elle vous informe du travail accompli, des nouveautés à venir et de l'actualité, c'est également un moment d'échange de convivialité et d'information, l'occasion pour chacun de s'exprimer.

Bilan de la saison 2022

La saison a commencé comme chaque année par la galette des rois le dimanche 9 janvier, de nombreux adhérents ont fait le déplacement malgré une météo qui n'incitait pas à mettre le nez dehors.

La saison a vraiment démarré le dimanche 8 mai avec l'organisation des puces nautiques en partenariat avec le port de Valras.

Le matin un atelier matelotage avait été organisé, peu de visiteurs intéressés. Par contre, de nombreux visiteurs à notre paillote où le simulateur de pêche faisait recette. L'après-midi, la pêche des enfants n'a pas tenu ses promesses, une quinzaine de participants. Certainement un problème de communication. Nous ferons mieux l'an prochain.

La saison avançant, notre premier Loto de l'année a eu lieu 9 juin, il y en aura trois dans la saison. Une participation conséquente avec un retour positif des participants sur une nouvelle formule de mise en place des lots.

La saison de pêche commence le 18 juin avec la sortie Inter-Ports au port du Chichoulet à Vendres. Ce challenge regroupe les participants de tous les ports des alentours, d'Agde à Narbonne Plage.

Le gagnant 2022 est le port d'Agde qui remettra le challenge en jeux l'an prochain.

Un apéro grillade organisé par le club Héraude a clôturé cette journée.

L'APPP comme chaque année a assuré avec la Prud'homie de Valras la restauration éphémère des Fêtes de la Saint Pierre. Plus de 200 convives chaque soir se sont régalez des sèches à la Plancha ou des tranches de thon grillées sans oublier la paella.

Le Dimanche, la traditionnelle sortie de pêche de la Saint Pierre et le challenge Henri Caumes organisée avec le concours de la Mairie de Valras Plage, a réuni une vingtaine d'équipages malgré une météo très défavorable.

Le samedi 30 juin nous tenions notre assemblée générale annuelle où nous avons comptabilisé 127 participants, un record.

Comme chaque année, cette assemblée est le moment idéal pour remettre le chèque à la SNSM.

Un chèque de 400 Euros a été remis à Cathy Toustou responsable de la station SNSM de Valras Plage.

Nous avons conclu l'après-midi avec la remise des bagues aux équipes constituées pour la pêche du thon rouge. Nous voilà maintenant dans la pleine saison avec son calendrier de repas champêtres et de sorties pêche.

Le dimanche 3 juillet, comme chaque année, nous avons reçu 250 personnes à notre repas champêtre au chalet Lafon. Une météo très favorable pour ce type d'animation, un disc-jockey dynamique il n'en fallait pas plus pour passer une excellente journée.

Un petit problème toutefois que l'on retrouvera encore plus exacerbé en août, est le manque d'ombre en milieu d'après-midi.

Il faudrait investir encore en 2023 dans l'achat de filets d'ombrage. C'est une dépense importante mais nécessaire et il faudrait également demander à la Mairie de nous prêter deux voire trois grands barnums.

Le 14 juillet fête de la victoire a vu participer 16 équipages à la sortie pêche. Des prises inégales d'un équipage à l'autre certainement dû à la raréfaction de la ressource. Ce n'est pas une légende et nous nous en rendons compte tous les jours nous pêcheurs.

La sortie du samedi 23 juillet fut reportée au dimanche suite aux conditions météo défavorables. 15 équipages participèrent à la sortie avec des prises là également inégales.

Le 30 juillet 11 équipages au départ sur une belle journée mais encore peu de prises.

Samedi 13 Août 12 équipages ont participé à cette sortie. Nombre de nos pêcheurs se démotive de ces sorties car la ressource n'est pas au rendez-vous et les frais sont de plus en plus importants pour une sortie en mer.

Ce matin du samedi 20 août 15 équipages sont au départ et du fait d'une météo incertaine la partie de pêche fut écourtée

Le dimanche 28 Août 12h00 notre deuxième repas champêtre, réservé à la thonade.

Beau succès pour cette journée avec un temps exceptionnel où, près de 300 adhérents avec leurs familles participèrent à ce repas. Les moules « sauce pêcheurs » firent comme chaque année le bonheur des gourmets puis suivi le thon mariné et grillé par nos « Grilladins ».

L'animation par notre disc-jockey préféré fit le reste sans oublier la tombola où de nombreux lots furent remis.

La saison tire à sa fin avec les fêtes du patrimoine et les dernières sorties pêche. Le dimanche 18 septembre fut pour les enfants une journée qu'ils n'oublieront pas. Pas moins de 37 enfants participèrent à cette animation organisée chaque année par l'APPP avec le concours de la Ville de Valras Plage.

Chaque enfant reçu un même lot et un goûter clôtura ce bel après-midi.

Deuxième loto de l'APPP le mardi 20 septembre où de nombreux Valrassiens participèrent.

Le dimanche 25 septembre, 95 adhérents embarquaient à bord du bus de Renaud Iché destination Magalas. « Vous me direz qu'avez-vous été faire dans ce coin perdu et bien Monsieur, nous avons été au cabaret ». Un excellent repas avec des intermèdes d'une revue de bonne qualité. A minuit, tout le monde rejoignait le bus pour rentrer sur Valras. Un excellent souvenir pour tous.

La météo n'a pas permis la sortie pêche du Samedi 1er octobre et sans report possible au dimanche.

Le dernier Loto de l'APPP s'est tenu le mardi 8 novembre 15h00 à l'Espace Guy COMBES,

Une participation moindre mais tout de même un bon résultat

Une saison en demi-teinte où la météo est restée capricieuse, ce qui n'a pas incité les équipages à sortir en mer. Enfin, l'APPP participe avec ses adhérents à plusieurs manifestations organisées par d'autres associations.

Nous citerons, le Cri des Sirènes avec un envol de colombes organisé par notre adhérent Richard PICARD, l'espoir pour l'enfant avec la confection de la paëlla pour le Téléthon, l'association l'Espoir dans le cadre d'octobre Rose avec la mise en service d'un simulateur de pêche.

Des nouvelles de la FNPP

Comme vous le savez, j'ai été élu comme Président de la FNPP. Nous entrons dans une phase de transition, ma première démarche a été de proposer au Comité Directeur de créer un Comité Exécutif, qui orientera et définira la stratégie de la Fédération ayant vocation de représenter, défendre, et promouvoir la Plaisance et la Pêche de loisir.

Ce sera l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le plan régional ou interrégional. Il aura également la tâche d'assister et conseiller les associations.

Être au plus près des territoires et des décisions régionales est l'essence même cette nouvelle organisation, sans oublier les enjeux nationaux pour lesquels nous devons être entendus, compris et respectés.

Des hommes au plus près de la décision : c'est l'esprit de la mise en place de six Vice-Présidences calquées sur le découpage des Directions Inter Régionales de la Mer à l'exception de la DIRM NAMO qui, par son étendue et sa concentration d'associations, sera couverte par trois Vice-Présidences.

Cette organisation sans une réflexion sur notre communication ne serait pas complète. A cet effet elle doit elle aussi s'adapter, et ce point a fait l'objet d'une attention particulière au sein du Comité Exécutif et du Comité

Directeur qui a décidé d'intégrer au sein du Comité Exécutif un Vice-Président conseil et communication rattaché au Président.

Il y a « le feu à la maison "passion-pêche-nature » ». Les pêcheurs de loisir sont de plus en plus attaqués injustement sur base d'arguments souvent idéologiques, fondés sur une méconnaissance de la réalité et sans base scientifique. On voit régulièrement dans les médias un tas d'associations, de politiques et de groupements qui désirent la disparition pure et simple de la pêche plaisance, activité pourtant ancestrale, responsable et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Nos activités se doivent donc d'être mieux comprises, reconnues et considérées par tous les acteurs, à commencer par les Autorités, à la hauteur des valeurs qu'elle porte, de leur poids économique et sociologique considérable, des efforts importants faits comme partenaire responsable de l'environnement et de la biodiversité, des milliers d'emplois qu'elle génère sur l'ensemble du littoral que ce soit dans les villes ou dans les zones rurales. Les plaisanciers sont bien les témoins permanents de l'état de l'environnement, tout en étant des acteurs responsables au sein même de la nature et respectueux des équilibres et de la biodiversité

L'enjeu prioritaire de 2023 est donc d'abord de tenter de réfléchir ensemble pour être plus stratégique et mieux organiser la représentation des fédérations via un interlocuteur unique sur les grands sujets.

D'une façon plus générale, nous savons que le chantier pour asseoir définitivement nos valeurs, pour être mieux représentés collectivement, est difficile. Il va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers qui doivent impérativement se regrouper, et surtout parler d'une même voix, sur les grands enjeux.

La constitution de la confédération a été actée à la fin du mois de février, par cette recherche que notre voix, votre voix, celle aussi de toutes les fédérations ayant les mêmes intérêts sur les grands enjeux, soit mieux entendue et respectée.

Notre fédération a adopté une ligne claire. Elle s'est résolument engagée pour le développement d'une plaisance et d'une pêche de loisir éco-responsable.

Agrément

Notre dossier d'agrément environnement est en cours d'étude,

L'obtention de cet agrément présente pour la FNPP et tous ces adhérents de nombreux avantages y compris fiscaux, avec la reconnaissance d'utilité publique, cette reconnaissance étant un gage de crédibilité et de confiance pour notre Fédération.

EOLIEN

L'autre sujet d'actualité est les implantations des parc éoliens en face de Valras

Nous sommes nombreux à participer aux différentes réunions, de concertation, de débats publics, de Comité éoliens et autres.

Notre position Concernant ces implantations n'a pas toujours été définie avec précision. C'est chose faite depuis la fin de l'année 2022

L'impact des implantations d'éoliennes en mer n'est pas le même partout, d'où la difficulté de définir une position commune au niveau national.

Toutefois, nous exigeons la liberté de naviguer et de pêcher dans les zones d'implantations éoliennes (en tenant compte des arguments relatifs à la sécurité).

Afin d'éviter les impacts négatifs d'un projet de parc éolien, Nous préconisons de choisir des zones d'implantation qui ne soient pas des zones fonctionnelles pour des espèces sensibles et pour cela il est nécessaire de disposer des connaissances suffisantes sur les mouvements, la saisonnalité et la sensibilité au bruit des espèces.

Il conviendrait également d'adapter les emplacements pressentis pour leur réalisation, et de les dimensionner au regard des enjeux environnementaux.

Les modifications de l'écosystème marin qui pourraient être engendrées par l'introduction de ces nouvelles activités devra être surveillé par la mise en place d'un programme visant à comprendre les interactions (attraction, répulsion) entre les animaux et les éoliennes.

La nécessité de mieux comprendre l'existence ou l'absence d'effet récif et/ou de Dispositif Concentrateur de Poissons (DCP) et ainsi de mieux appréhender leur efficacité.

La déclaration obligatoire

Une application Fishriender a été déployée par la FNPP au niveau de ses associations. On ne peut pas dire que ce fut une réussite car à ce jour peu d'entre vous l'utilisent. Depuis d'autres applications ont été mise en test sur le littoral méditerranéen dont l'application Catch Machine projet porté depuis quelques mois par la DIRM Méditerranée et Ifremer.

L'objectif de cette application est de nous amener à une déclaration de pêcheur de loisir, et une déclaration volontaire des prises pour les poissons en difficulté pour lesquels le prélèvement de la pêche de loisir s'avère significatif.

C'est ce que nous demandons.

Notre position ne change pas et nous continuerons de la défendre.

La pêche de loisir du thon rouge.

Les pêcheurs de loisir français sont victimes d'un système contraignant et discriminatoire.

Nous sommes dans un dialogue de sourds avec les services de l'Etat et notamment avec la DGAMPA et le Secrétariat d'état à la mer qui, très clairement, préserve comme chaque année, prioritairement les intérêts des thoniers au détriment de de la petite pêche et de la pêche de loisir.

Nos adhérents respectent pourtant ces contraintes fortes et les multiples contrôles auxquels ils sont soumis.

Nous contestons le quota global de 1% qui nous est aujourd'hui octroyé.

Un thon par bateau tous les dix ans ! Ce n'est pas acceptable. Nous avons engagé plusieurs actions en justice dans ce domaine. Mais nous espérons plus que jamais que les Autorités nous permettront de reprendre un dialogue sérieux et constructif sur ce sujet majeur pour la pêche de loisir. Il sera sans nul doute aussi une des priorités pour la confédération.

Nous demandons une approche équitable entre tous et un quota d'un thon par bateau de plaisance pêchant le thon et par an.

Les avis des citoyens plaisanciers émis lors des consultations obligatoires annuelles restent tout autant lettre morte, renforçant l'image d'une administration qui n'est pas à l'écoute et source d'incompréhension et courroux croissant.

Sécurité et Accidentologie

La plaisance comprend les voiliers habitables, les navires à moteur ainsi que les annexes. Nous considérerons également les événements survenus en plongée, kayak, et pêche à pied, activités pratiquées par de nombreux adhérents. Si les opérations de sauvetage ont connu un léger tassement en 2020 et 2021, 2022 a connu une nouvelle progression. Pour 2022 nous déplorons 19 décès liés à la navigation de plaisance, 13 décès en plongée, 2 en kayak ; 2 noyades par encerclement de la marée.

Lorsque, malgré les efforts de prévention un accident survient, sa prise en charge fait successivement intervenir de nombreux acteurs, publics et privés. Ainsi, au-delà de l'objectivation des risques par une meilleure connaissance de l'accidentologie de ces activités, c'est une amélioration de nos actions conjointes et une responsabilisation des plaisanciers qui sont recherchées.

Le rôle de chef de bord est maintenant bien défini dans la DIV 240 et il doit être pris très au sérieux.

Le moteur est qualifié de « maillon faible de la navigation de plaisance » d'où l'intérêt de respecter scrupuleusement son entretien.

SNSM

Il reste encore beaucoup à faire au niveau de l'information et de la sensibilisation notamment. Le discours envers les plaisanciers doit évoluer de manière à les associer davantage au fonctionnement et au financement de cette institution à laquelle nous tenons tant... Cette association doit être confortée par un mode de financement reposant sur la solidarité entre gens de mer. Pensez à eux avant de leur demander de venir vous secourir !

Conclusion

Nos défis sont à la hauteur de nos espérances Nous devons innover et nous adapter aux nouvelles demandes des jeunes générations tout en préservant les acquis incontournables transmis par les autres générations, ceci dans un respect mutuel et une transmission des valeurs qui font la force de notre passion commune.

C'est avec vous que nous progresserons et y arriverons car sans vous la Fédération n'est rien.

Vous en êtes le moteur et je suis fier, grâce à vous, d'en être le Président.

Vote : Approuvé à l'unanimité à 17H47

2) Rapport Financier 2022

Jean Mitsialis

Jean MITSIALIS assurant l'intérim du trésorier, présente le bilan financier de l'association ; La situation financière est saine. Un point sur les différents budgets est effectué notre situation financière est saine est en partie due pour l'année 2021 à la subvention de la mairie et de l'agglomération. Nous avons toutefois constaté une perte de 2703.01 € sur l'exercice en particulier lié à l'absence de loto et de repas champêtre. Il a rappelé dans ce contexte l'importance qu'il y avait pour chaque adhérent à participer aux animations proposées par l'association (loto, repas et autres).

CHARGES	Net exercice 2022	PRODUITS	Net exercice 2022
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
Achats de marchandises	12508	Cotisations	8636
Fournitures non stockables		Production vendue	17472
Fournitures d'entretien d'équipement	596	Ventes des marchandises	24
Fournitures administratives	20	Concours publics	1500
Autres fournitures		Contribution financière	1000
Locations	1800		
Rémunérations d'intermédiaires	3037	Dons manuels	220
Animation, réunion	5763	Autres produits	0
Transport de biens, collectifs du personnel	0	SOUS-TOTAUX	28852
Déplacements, missions, réceptions	1710		
Frais postaux et de télécommunications	451	Intérêts	110
Services bancaires et assimilés	85		
Publications, relations publiques	538		
CHARGES D'EXPLOITATION	26506	TOTAUX GÉNÉRAUX	28962
		Résultat de l'exercice 2023	2456

Vote : Approuvé à l'unanimité à 17H54 et Quitus au trésorier approuvé à 17H55

Cartographie du développement de l'éolien en mer

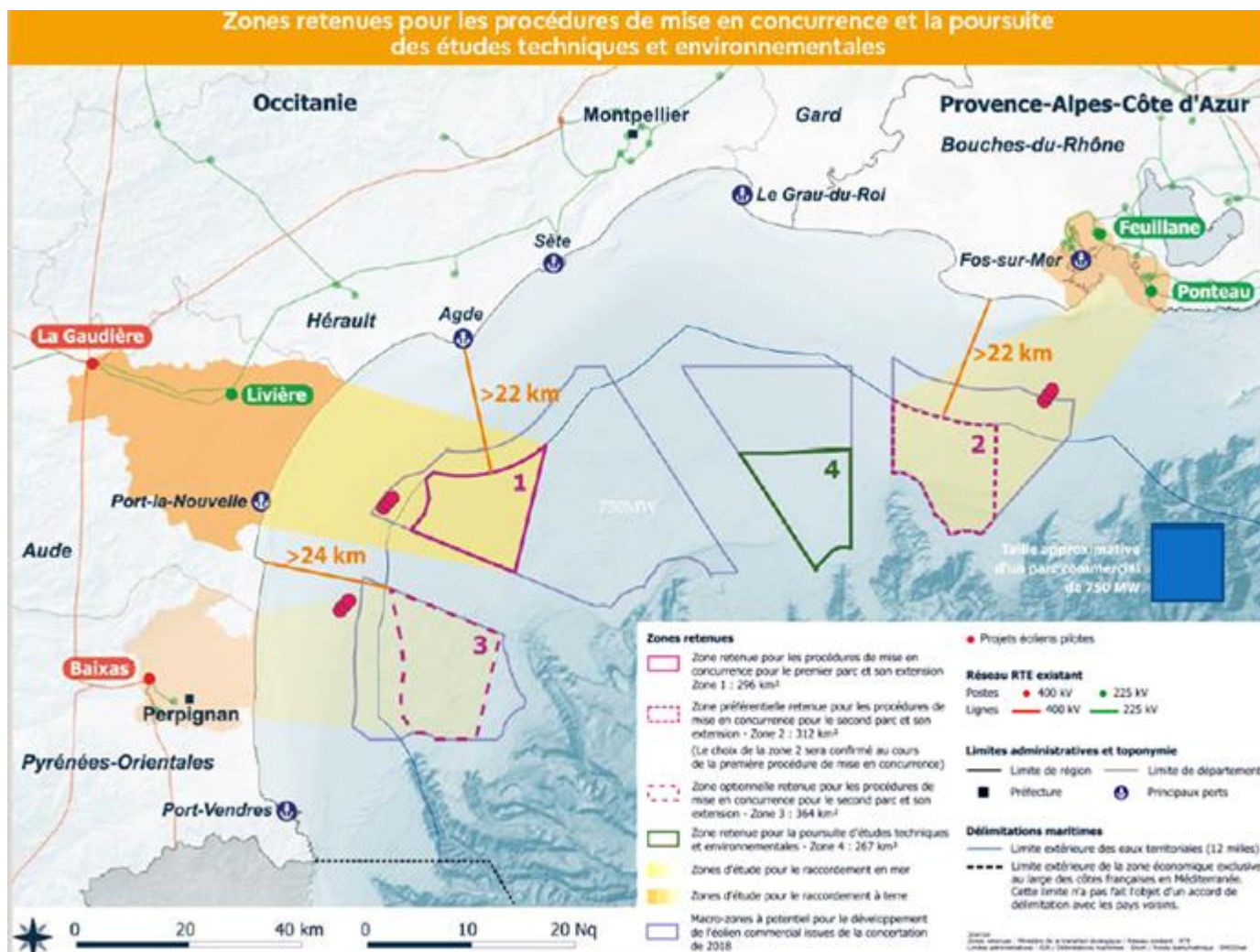
Spatialisation du potentiel - Hypothèses de travail :

- Rester au sein des macro-zones à potentiel identifiées dans le DSF
- En ZEE
- Densité énergétique : 5 MW/km² afin de permettre la mise en place de la séquence ERC, les projets occupants in fine moins d'espace
- Surface zone / Puissance parc (s) :
 - 1 GW ~ 200 km²
 - 2 GW ~ 400 km²

Direction interrégionale de la mer Méditerranée

19

03/05/2023



4) **Compte rendu de la campagne de thon rouge Bilan de la saison et des actions menées en 2022** **Jean Mitsialis**

En 2022, 6000 tonnes ont été attribuées à la France,
60 tonnes à la pêche de loisir
29 tonnes à la FNPP
7,2 tonnes au Comité Occitanie.
410 Kg amené à 460Kg en fin de période.
Réalisation : 468 Kg

Réalisations 2022

	FFPM	FNPP	COMPA	FFESSM	FFPS	FNPSA	DIRM	TOTAL
SOUS-QUOTAS (en tonnes)	19,076	29,345	3,429	1,47	4,599	0,367	1,714	60
CAPTURES 2021 (en tonnes)	11,82	27,48	2,52	1,58	3,37	0,53	1,13	48,44
TAUX DE CONSOMMATION (e %)	61,96%	93,65%	73,61%	107,21%	73,29%	145,23%	66,04%	80,73%

5. **Partenariats :**

Jean Mitsialis

Partenariat 2023 APPP / Nauti Service Valras-Plage*

L'APPP vous fait profiter de conditions particulières chez Nauti Service à Valras-Plage *

- Concessionnaire Yamaha, Solé Diésel, Agent Pacific Craft, Capelli Cap, autres sur demande
- Electronique : Humminbird, Garmin, Fusion, Minnkota

Sur présentation de la carte APPP, une remise de 10% (hors promotions) sera faite sur l'ensemble des produits proposés dans le magasin (hors moteur diésel Solé 5%, hors main d'œuvre et hors apprêts).

Manutention bateau de – de 7m 120€ TTC

Manutention bateau de + de 7m 160€ TTC

A l'occasion de travaux planifiés chez Nauti Service, un service de levage est également disponible aux tarifs suivants :

Levage jusqu'à 6M49 144€ TTC

Levage 6m50 à 7M49 174€ TTC

Levage 7m50 à 8M49 198€ TTC

*Sur présentation de la carte APPP ou FNPP à jour.

6. **Bilan des travaux pour les ports Béziers Méditerranée**

Hugues Andrieu

Bilan des travaux déjà effectués

Prévision de travaux pour les années à venir

a. Valras :

i. Mise en service des bornes Eau et électricité.

b. Sérignan :

i. Réaménagement du port par tranche

7. Calendrier prévisionnel des activités 2023

Jean Luc Martinez

Samedi 22 juillet : Sortie pêche avec pesée (report au Dimanche 23 en cas de mauvais temps) ;
LOTO de l'APPP Mardi 25 juillet au profit de la SNSM Espace Guy COMBES ;
Samedi 5 Août : Sortie pêche avec pesée (report au dimanche 6 si mauvais temps) ;
Mardi 15 Août : Sortie pêche avec pesée (report au samedi 19 si mauvais temps) ;
Dimanche 27 Août 12h00 : Repas champêtre, thonade ;
Nouveau Samedi 2 septembre « challenge d'automne (thon no Kill) sur inscription ;
LOTO de l'APPP mardi 12 septembre 15h00 Espace Guy COMBES ;
Journées du Patrimoine 16 et 17 septembre ;
Dimanche 17 septembre Pêche des enfants ;
Samedi 23 septembre Sortie pêche avec pesée (report au dimanche 24 si mauvais temps) ;
Dimanche 1er Octobre : Animation de fin de saison ;
Samedi 7 octobre : Sortie pêche avec pesée (report au dimanche 8 si mauvais temps) ;
LOTO de l'APPP mardi 24 octobre 15h00 Espace Guy COMBES ;
LOTO de l'APPP mardi 12 décembre 15h00 Espace Guy COMBES0

8. Rappel sur les règles régissant les prises (tailles et marquage)

Hugues Andrieu

9. Bureau Démission et renouvellement du bureau, Appel à Candidatures

Démisionnaires qui se représentent : Jean Mitsialis, Jacques Andrieu et Alain Randonnier

Candidat : Alexandre Moles

Jean Mitsialis,

Jacques Andrieu

Alain Randonnier

Vote : l'ensemble des candidats est élu à l'unanimité

10. Questions Réponses :

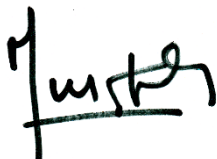
Questions à poser lors du prochain conseil portuaire :

- ✓ Quid de la récupération ou utilisation de l'eau du bas Rhône pour le lavage des bateaux sur l'aire technique
- ✓ Chemin d'accès à partir de la route du lycée sur le port de Sérignan en mauvais état, quid de l'accès direct depuis le giratoire de Carrefour

Fin de la réunion 18H35 et remise des bagues pour le thon par équipe.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal, à la rédaction duquel ont participé Jean MITSIALIS et Hugues ANDRIEU. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

Le Président
Jean MITSIALIS



Le Secrétaire
Hugues ANDRIEU

